



Remboursement de frais de déplacement

Saison 2024 / 2025

Informations

Article 21.III de nos règlements généraux relatif au remboursement des frais de déplacement :

« Le club rembourse les équipes des frais de déplacement pour les **compétitions régionales et nationales** selon le barème suivant :

- 0.20 € par Km + péages (avec justificatifs) pour un maximum de 3 voitures
- 0.20 € par Km + péages (avec justificatifs) pour 1 voiture en complément du minibus »

Les règlements par chèque sont remis au coach la semaine suivante ;

les règlements par virement sont effectués au plus tard le mercredi suivant la récupération de la demande de remboursement. N'hésitez pas à recourir à ce mode de paiement plus simple pour tous.

La qualification du club d'utilité publique depuis fin 2016 permet de bénéficier en cas de renoncement au remboursement par le club d'**un crédit d'impôts**. Ce crédit est donc ouvert à tous quel que soit le déplacement. (plus d'informations sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1132>)

Coordonnées du trésorier :

latreso.handstbrice@gmail.com

Description du déplacement & Frais

NOM & Prénom :

Email :

Téléphone :

Equipe accompagnée :

Match : / AS Saint Brice Courcelles Handball.

Destination :

Date du déplacement : / /

Véhicule utilisé : personnel minibus

Kilométrage (A/R) : kms x 0,20 € =€

Le kilométrage et le montant est déterminé en fonction des grilles de remboursement fournie par la fédération.

Frais annexes :€

Ne renseigner que le montant éventuel des frais annexes (péages).

Pour des raisons de sécurité, n'hésitez pas à toujours privilégier l'autoroute.

Total : €

Modalité de remboursement

Je choisis la modalité de remboursement :

- « **Je privilégie le don à l'association, je profite du crédit d'impôt, en renonçant à l'indemnisation par le club.** »

Je reporte donc ce déplacement dans mon état annuel

- Règlement par Virement**

(Pour les règlements par virement, la 1^{ère} fois, joindre un rib ou l'envoyer par mail à latreso.handstbrice@gmail.com)

- Règlement par chèque**

N'oubliez pas de joindre vos justificatifs à votre demande.

Signature :

Règlement

Date :	Mode de règlement :	Virement	Chèque n°
Montant :	Référence :		